

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MAI 2009 – 19H00

Présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme MEGE, M. BEDABOUR, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Excusée avec procuration : Mme ARRIETA (à M. ESTIER).

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 24 avril est approuvé par le Conseil Municipal après une remarque de S. DUGOURD sur le compte-rendu précédent qui a été corrigé dans ce sens.

Aménagement du bourg : avenant n°1 au marché unique de VRD :
report sur réunion du mois de juin 2009.

Foyer Rural :

L'alarme du Foyer Rural a été installée par l'entreprise SERANGE.

Aire de camping-car :

Cet aménagement sera réalisé près de la place du cimetière, rue de la Chartreuse, et cette dernière sera aménagée dans le cadre des villages remarquables.

Création d'un poste d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe :

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1er juillet 2009, de créer un poste d'A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer simultanément un poste d' A.T.S.E.M. de 2^{ème} classe à temps complet, pour faire bénéficier un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (A.T.S.E.M.) d'un reclassement, après avis favorable de la commission administrative paritaire (C.A.P.).

Emplois contractuels pour l'Office de Tourisme :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement d'un ou plusieurs agents contractuels et d'adapter leur contrat pour couvrir la saison estivale 2009 de l'Office de Tourisme et décide que le ou les agents seront rémunérés sur la base horaire du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Régisseur adjoint du camping – saison 2009 :

Le Conseil Municipal décide de fixer le salaire du régisseur adjoint du camping municipal sur une base horaire égale au taux horaire du S.M.I.C. majoré de 5 % dont les missions principales consistent à l'accueil des touristes, l'entretien des locaux et l'encaissement du montant des séjours et celui des produits servis au snack-bar.

Tarifs des produits servis au bar du camping - saison 2009 :

Le Conseil Municipal approuve les tarifs T.T.C. des produits vendus au bar du camping municipal pour la saison 2009 :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante pour les boissons, les produits surgelés et les glaces vendus au bar du camping pour la saison 2009 :

1) Boissons :		
- Café	:	1,00 €,
- Sirops (grand verre)	:	1,50 €,
- Sirops (verre moyen)	:	1,00 €,
- Coca et jus de fruits	:	2,00 €,
- Vin ordinaire rouge, rosé, blanc (verre)	:	0,50 €,
- Vin supérieur rouge/blanc/kir (verre)	:	1,00 €,
- Demi, Apéritifs (Martini, Manzana, Suze), Whisky	:	2,00 €,

- Apéritifs (Ricard)	:	2,00 €,
- Whisky/coca	:	2,30 €.
2) Produits du Snack :		
- Pizzas, Croque-Monsieur, Ailes de poulets, autres (unité)	:	2,50 €,
- Frites (barquette)	:	1,50 €,
- Bloc de glace (unité)	:	0,20 €,
3) Glaces (unité) :		
- Rocket	:	1,00 €,
- Soft	:	2,00 €,
- Solero	:	2,00 €,
- Magnum	:	2,00 €,
4) Confiserie (unite) :		
- Bonbon	:	0,50 €.

Subventions exceptionnelles :

Le Conseil Municipal décide de voter une subvention exceptionnelle de :

- 135,00 € à l'Ecole primaire de Saint Georges de Mons pour l'élève Jérémy WINSTERSTEIN en classe spéciale dans l'établissement prénommé pour sa participation à une classe de mer qui s'est déroulée du 11 au 15 mai 2009 à Meschers-sur-Gironde ;
- 300,00 €. à l'association VULCASIOULE pour participer à un salon touristique.

Subvention :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au C.O.S. du canton de Manzat une subvention de 4 155,00 €.

Remboursement de GROUPAMA pour un candélabre :

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'indemnité de 3 534,78 € versée par la société d'assurances GROUPAMA, pour le remboursement partiel d'un candélabre endommagé en face de la place du Marché le 07 mars 2009.

Budget principal - ouverture de crédits :

Le Conseil Municipal approuve les ouvertures de crédits détaillés ci-dessous :

Libellé	Augmentation des dépenses		Augmentation des recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
INVESTISSEMENT				
Immo corporelles en cours- terrains – chap. 041	23122	5 100,00		
Frais d'études – chap. 041			20312	5 100,00

Financement des compétences du SICTOM :

Le Mairie expose au Conseil Municipal que le Président du SICTOM de Pontaurmur/Pontgibaud, auquel la commune adhère, va soumettre au comité syndical du 19 juin 2009 l'institution de son propre financement à compter du 1^{er} janvier 2010.

Après avoir étudié les avantages et inconvénients de chacun des financements envisagés (T.E.O.M. ou R.E.O.M.), le Conseil Municipal émet le souhait de voir retenir la T.E.O.M. plutôt que la R.E.O.M. par le comité syndical du S.I.C.T.O.M.

Demande d'adhésion de la Commune à Manzat Communauté :

Compte tenu des discussions entamées voilà plusieurs mois sur l'adhésion des communes des Ancizes-Comps et de Saint Georges de Mons à la Communauté de Communes « Manzat Communauté » et la réécriture des statuts de la Communauté, le Conseil Municipal décide de demander l'adhésion de la Commune des Ancizes-Comps à Manzat Communauté au 1^{er} janvier 2010 sous réserve de l'approbation définitive du projet de statuts en cours d'élaboration.

Désignation de 2 membres à la C.L.E.C.T. :

Le Conseil Municipal décide de désigner Mr ESTIER, Maire, et Mme LONCHAMBON , 1^{ère} Adjointe , pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui sera constituée au sein de Manzat Communauté dans le cadre du processus d'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes et qui proposera le montant prévisionnel du reversement de l'attribution de compensation, qui devra être communiquée aux communes adhérentes avant le 15 février 2010.

La séance est levée à 21 heures 30.